

Rédaction modifiée

Que l'hospitalisation du personnel des forces armées canadiennes au Canada soit confiée aux hôpitaux civils, sauf lorsqu'une analyse du coût et des avantages (y compris la fourniture du soutien médical d'unités opérationnelles de campagne et la formation médicale des militaires) indique qu'ils doivent être confiés aux Services médicaux des forces armées canadiennes.

- 231 Que la pratique de l'examen médical effectué par des médecins du pays s'applique partout et que le service des médecins canadiens outre-mer soit aboli.

Rédaction modifiée

Que la pratique de l'examen médical effectué par des médecins du pays s'applique lorsqu'il est possible de le faire et

que le personnel des médecins canadiens outre-mer soit réduit au minimum.

Volume 4—Rapport n° 23

- La recherche scientifique et ses applications
283 Que toutes les recherches astronomiques de l'État soient réunies dans la Direction des observatoires fédéraux, qui deviendrait un institut national d'astronomie au sein du Conseil national de recherches.

LE BUREAU DE POSTE DE VICTORIAVILLE

Question n° 553—M. Fortin:

A combien se sont élevés les frais annuels a) d'administration, b) de location, c) d'entretien, d) de rénovation, et autres pour les locaux du bureau de poste, à Victoriaville, depuis son ouverture?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

	1962- 1963	1963- 1964	1964- 1965	1965- 1966	1966- 1967	1967- 1968	1968- 1969
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais d'administration (Travaux publics)	4,370	5,677	5,148	5,728	7,428	6,782	9,753
Frais d'administration (Postes)	Les dossiers concernant les traitements antérieurs ne sont pas disponibles				186,649	212,264	271,092
b) Frais de location	—	—	—	—	—	—	—
c) Frais d'entretien	2,401	3,093	3,078	3,299	3,124	2,932	3,235
d) Frais de réparation	743	225	2,800	335	213	1,314	2,112
c) Autres	21	114	52	27	35	885	223

LES APPAREILS DESTINÉS À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET CONTRE LE BRUIT

Question n° 830—M. Robinson:

Le gouvernement fédéral étudiera-t-il l'opportunité d'exiger que tous les véhicules à moteur soient munis d'appareils destinés à diminuer a) la pollution, b) le bruit?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Transports et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: a) et b) Le projet de loi sur la sécurité des véhicules automobiles (bill C-137), dont la Chambre est actuellement saisie, permettrait au gouvernement d'imposer des normes de sécurité aux véhicules automobiles neufs fabriqués ou importés au Canada. Ces normes, dans la définition que leur donne le projet de loi, doivent comprendre des règlements régissant la conception, la construction ou le fonctionnement des véhicules automobiles, de façon à protéger la santé du public. Le gouvernement a évidemment inclus cette disposition pour être habilité à prescrire l'uti-

[L'hon. M. Drury.]

lisation d'appareils spéciaux ou la modification de l'installation existante en vue de limiter la toxicité des gaz d'échappement et le bruit des véhicules automobiles.

Le projet de loi C-137 confère aussi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le pouvoir d'établir des normes de prévention du bruit et de la pollution par les gaz d'échappement des véhicules automobiles. On s'attend à ce que les normes portant sur les gaz d'échappement, établies en collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, soient comprises dans les premiers règlements lors de l'adoption de la loi. Cependant, l'établissement des normes de prévention du bruit exigera peut-être des recherches plus poussées.

LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE POUR L'ÉTUDE DES REVENDICATIONS DES INDIENS

Question n° 898—M. Howard (Skeena):

1. Le gouvernement canadien a-t-il consulté les organismes de la population indigène au sujet de la nomination de M. Lloyd Barber au poste de